



## Groupe des Élus Communistes et Républicains de Floirac

**Conseil Municipal du lundi 25 juin 2018**

**Objet: CODEV 4 - Enjeu Métropolitain - Enjeu Communal**

**Intervenant: Didier Iglesias**

Il est important de rappeler le fond de la démarche de cette délibération, au vu des débats qu'elle provoque. Les contrats de Co-développement et leurs actions proposées ne se doivent pas d'être considérés comme de simple inventaire à la « Prévert »...que l'on propose à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il s'agit de montrer beaucoup d'abnégation et de courage politique pour que les spécificités communales apportent de la cohérence aux intérêts métropolitain.

**C'est pourquoi, il faut être vigilant sur l'engagement de Bordeaux Métropole à réaliser les actions ou études préfigurées sur ce Contrat dans le cadre de ses compétences.**

**Je ne relèverai qu'un des enjeux sur le plan communal mais qui se doit de devenir un enjeu de territoire Métropolitain :**

C'est comment nos Villes, s'interrogent sur le développement, la maîtrise du « Foncier Urbain » et sur l'équilibre tant nécessaire d'une protection affirmée de parcelles de notre territoire communale ?

**A titre d'exemple :** On pourrait citer, le « Titre 8 » ou présenter en annexe de la Fiche N°8, « l'accompagnement pour Floirac du Secteur du Canon au développement économique ».

Je tiens à encourager notre engagement politique pour lancer une étude pré-opérationnelle à dominante environnementale forte.

Celle-ci permettra de décider d'une éventuelle réorientation de ce projet d'activité économique pour le spécialiser vers une vocation plus responsable et durable en lien avec la « Nature productive ».

Cette démarche est essentielle si l'on ne veut pas céder aux sirènes et à l'appel des promoteurs qui n'évaluent l'espace que seulement sous l'aspect de « gisement foncier ».

Nous nous devons, au contraire de reconsidérer notre vision de l'espace encore « vert » pour lui conférer un intérêt et une valeur humaine qui est à redimensionner sur toute la métropole, c'est notamment celui de l'usage de parcelle, de zone non constructible intégrant une activité Agricole de territoire urbain.

Pour une gestion durable de nos espaces ; Notre Groupe sera bienveillant sur le sujet...